Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 056-215601303-20231009-D20231009_01B-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

Page 1/3
Chaîne d'intégrité du document : CA 69 34 71 C6 EC D5 92 01 4C E3 DE 4E 92 94 B5
Publié le : 19/10/2023
Par : Bruno LE BOSSER
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/175774

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	21

Vote
A l'unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

:

L'an 2023, le 09 Octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/10/2023.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/10/2023.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. GAUTHIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, Mme LE FUR Sandrine, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, M. BIGOT Pierre, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés et représentés : M. JAFFRE Claude donne pouvoir à M. LE CALVE Ludovic.

Absents non représentés : M. LE FLOCH Ludwig, Mme DENONFOUX Karine.

Ont été nommés secrétaire : M. BIGOT Pierre et Mme MEZERETTE Elodie.

D20231009_01 - Tarifs communaux 2024

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

M. Bruno LE BOSSER présente les tarifs communaux proposés par la commission des finances réunie vendredi 6 octobre. Ces tarifs seront applicables à partir du 1er Janvier 2024 exceptés ceux pour la Maison des Jeunes qui ont fait l'objet d'une refonte totale et qui seront appliqués à partir des vacances de la Toussaint.

Domaine	Précision		TARIFS 2023			Tarif 2024 proposé		
Photocopie	Tout public	Papier fourni	0.10 €			0,15 €		
		Papier non fourni	0.20 €			0,25 €		
Location tables/bancs	Particuliers					3,00 € (table+2 bancs)		
	Ecoles de Merlevenez et associations					Gratuit (caution de 150€)		
ALSH (tarif doublé en cas de réservation hors délais)	**Quotient familial**		**0 à 1000€**	**1001 à 1300€**	**+ de 1300€**	**0 à 1000€**	**1001 à 1300€**	**+ de 1300€**
	Journée avec repas		11.94 €	13.65 €	15.36 €	12,30 €	14,10 €	15,80 €
	Demi-journée avec repas		7.96 €	9.09 €	10.24 €	8,20 €	9,40 €	10,60 €
	Demi-journée sans repas		5.69 €	6.82 €	7.96 €	5,90 €	7,10 €	8,20 €
Garderie (tarif doublé en cas de réservation hors délais)	Par ¼ d'heure (scolaire)		0.32 €	0.37 €	0.42 €	0,33 €	0,39 €	0,45 €
	Par ¼ d'heure (périscolaire, vacances)		0.32 €	0.37 €	0.42 €	0,33 €	0,39 €	0,45 €
Cantine	Le repas			3.85 €	4.00 €	1,00 €	4,00 €	4,15 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 056-215601303-20231009-D20231009_01B-DE

Page 2/3
Chaîne d'intégrité du document : CA 69 34 71 C6 EC D5 92 01 4C E3 DE 4E 92 94 B5
Publié le : 19/10/2023
Par : Bruno LE BOSSER
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/175774

	Non réservation/hors délais				8,00 €	8,00 €	8,00 €
Maison des jeunes	1/2 journée sans activité	Adhésion annuelle : 12 € Sortie : refacturation totale			2,64 €	3,00 €	3,36 €
	1/2 journée dédiée à une activité mineure (piscine, …)				5,00 €	5,00 €	5,00 €
	Forfait pour activité majeure (journée ou 1/2 journée selon la durée de l'activité)				11,00 €	11,00 €	11,00 €
Bibliothèque	Adhésion annuelle par famille	12.00 €			13,00 €		
Droit de place	Hors alimentaire (journalier)	37.00 €			38,00 €		
	Alimentaire (mensuel)	31.00 €			32,00 €		
Location remorque (4,5 m3)	Forfait	65 €			67,00 €		
Concession cimetière	30 ans	220 €			226,00 €		
	50 ans	450 €			460,00 €		
Caveaux (ancien cimetière)	2 places	750 €			772,00 €		
	3 places	900 €			927,00 €		
Columbarium au mur (ancien cimetière)	15 ans	520 €			535,00 €		
	30 ans	790 €			815,00 €		
Cavurne au sol (ancien cimetière)	15 ans	220 €			226,00 €		
	30 ans	460 €			474,00 €		
Cavurne AVEC PLAQUE GRANIT (Marguerite) – nouveau cimetière	15 ans	650 €			670,00 €		
	30 ans	850 €			875,00 €		
Cavurne SANS PLAQUE GRANIT – nouveau cimetière	15 ans	450 €			464,00 €		
	30 ans	650 €			670,00 €		
Columbarium (Globe)	15 ans	1 100 €			1 133,00 €		
	30 ans	1 300 €			1 340,00 €		
Columbarium (Mapa Onde)	15 ans	900 €			927,00 €		
	30 ans	1 100 €			1 133,00 €		
Renouvellement (tous emplacement)	15 ans	200 €			206,00 €		
	30 ans	400 €			412,00 €		
Grande plaque pour cavurne « Marguerite » et columbarium		80 €			83,00 €		

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 056-215601303-20231009-D20231009_01B-DE

Page 3/3
Chaîne d'intégrité du document : CA 69 34 71 C6 EC D5 92 01 4C E3 DE 4E 92 94 B5
Publié le : 19/10/2023
Par : Bruno LE BOSSER
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/175774

Petite plaque pour jardin du souvenir	50 €	52,00 €
Taxe ramassage de chien	200 €	206,00 €

Les tarifs pour les locations de salle sont les suivants :

Utilisateur	Précision		Tarif
Habitant de Merlevenez	Chèque de caution		500,00 €
	Salle Xavier Grall (300 places)	Sans la cuisine	360,00 €
		Cuisine avec réservation par traiteur - 1 jour	870,00 €
		Cuisine avec réservation par traiteur - 2 jours	1 070,00 €
		Cérémonie pour obsèques	250,00 €
	Salle Paul Gauguin (80 places)	Cuisine + salle / jour	400,00 €
		Obsèques	70,00 €
	Salle des templiers – 1 jour		100,00 €
	Kermadio	Par jour	51,00 €
Associations extérieures à but humanitaire	Salle Xavier Grall		190,00 €

Monsieur le Maire précise que ces tarifs entreront en vigueur à partir du 1er Janvier 2024 sauf ceux pour la maison des jeunes qui seront appliqués à partir des vacances de la Toussaint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2024 ;
- **APPROUVE** l'application des tarifs de la maison des jeunes présentés ci-dessus à partir des vacances de la Toussaint.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser
Maire

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)